



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Professions sociales

Question écrite n° 15546

#### Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les problèmes de financement de la formation des travailleurs sociaux. Il semblerait qu'à l'heure actuelle, les centres de formation des travailleurs sociaux subissent des restrictions budgétaires non négligeables. Entre 1985 et 1989, les subventions de l'Etat auraient connu une baisse de 12 p 100 car elles n'ont pas été réactualisées en fonction des conventions collectives et de l'indice des prix. De 1988 à 1990, 9 millions de francs, correspondant à une baisse de 2,5 p 100 ont été supprimés dans le cadre d'un plan d'économie. Il apparaît cependant nécessaire de sauvegarder le système de formation des travailleurs sociaux qui s'avère tout à fait compétitif par rapport à celui des autres pays européens. Au moment où le Gouvernement prétend donner priorité absolue à la revalorisation de la formation des jeunes, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour garantir le niveau de formation des travailleurs sociaux.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Ueberschlag Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15546

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3137